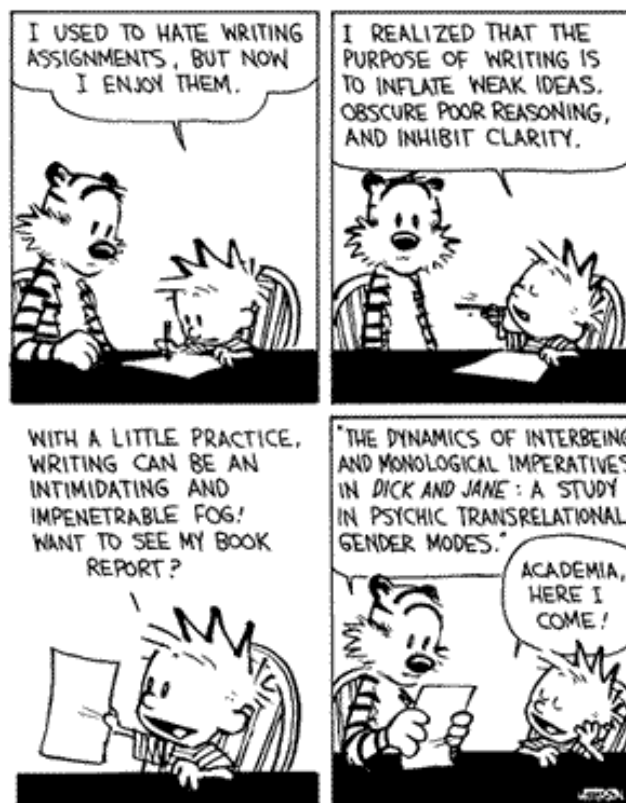


# Philosophie et argumentation.

Quelques concepts clés - version 3



## Table des matières

1. Philosophie et argumentation _____	3
2. Qu'est-ce qu'un argument? _____	10
2.1 Généralités _____	10
2.2 Les prémisses _____	11
2.3 Prémisses explicites <i>vs</i> prémisses implicites _____	13
2.4 La relation entre les prémisses et la conclusion _____	15
3. Distinction entre inférence déductive, inférence inductive et inférence abductive _____	18
3.1 Qu'est-ce qu'une inférence déductive ? _____	18
3.2 Deux exemples de schéma inférentiel déductivement valides : <i>modus ponens</i> et <i>modus tollens</i> _____	19
3.3 Qu'est-ce qu'une inférence inductive ? _____	22
3.4 Qu'est-ce qu'une inférence abductive? _____	23
4. Conclusion _____	25
Annexe: Reconstruire un argument _____	28
Bibliographie _____	34

## 1. Introduction: philosophie, argumentation et rationalité

*Philosophy is for neat-pickers.* (Baggini and Fosl, 2010: 1)

La philosophie possède un but, la recherche de la vérité, et un moyen pour accéder à ce but, l'argumentation rationnelle. Par argumentation rationnelle, il faut entendre ici un type de pratique discursive guidée par un certain type de normes, les normes dites aléthiques, *i.e.*, qui visent, ou servent à garantir, la vérité.<sup>1</sup>

L'existence de ces normes aléthiques garantit qu'une argumentation philosophique n'est pas arbitraire et ne constitue pas un vain exercice de rhétorique. Le but premier de l'argumentation rationnelle n'est pas d'impressionner son auditoire, de lui transmettre des émotions ou de lui causer une certaine expérience esthétique. Le but de l'argumentation rationnelle est de démontrer qu'une thèse est vraie et, donc, que nous avons un devoir épistémique de la croire. Le caractère rationnel de l'argumentation consiste donc à gouverner la formation de nos croyances par des normes aléthiques.

Toutes les normes, toutefois, ne visent pas la vérité et la rationalité aléthique n'est donc pas le seul type de rationalité possible. A titre d'exemple, les normes éthiques (« Tu ne dois pas mentir! ») visent le bien, alors que les normes esthétiques (« Tu ne dois pas utiliser de couleurs criardes! ») visent le beau. Lorsque quelqu'un dit: « Tu ne dois pas mentir », le but de l'application de cette norme n'est pas la vérité. Le but est un certain bien moral. Lorsque, au contraire, quelqu'un dit: « Tu ne dois pas inférer que tous les chiens sont méchants sur la base d'une expérience particulière », le but de l'application de cette norme est la vérité. Plus précisément: le but est la

---

<sup>1</sup> Deux choses importantes sont à préciser d'entrée. Premièrement, la philosophie n'est pas la seule discipline à pouvoir être caractérisée ainsi. Cette caractérisation énonce donc une condition nécessaire mais non-suffisante de la philosophie. Deuxièmement, cette condition nécessaire peut elle même être contestée et a été effectivement contestée à diverses périodes de l'histoire de la philosophie. En effet, une minorité d'auteurs généralement inclus dans le canon de la philosophie occidentale a rejeté l'idée que la philosophie était une entreprise essentiellement rationnelle (sont parfois cités en exemple: Héraclite, Denys l'Aéropagyte, Kierkegaard, Nietzsche, Heidegger, Derrida ou encore Deleuze). On peut donc se demander si l'existence de ces auteurs remet en cause la caractérisation de la philosophie comme une entreprise essentiellement rationnelle. Donner une réponse définitive sur ce point nécessiterait une longue discussion. Toutefois, il semble évident que deux approches possibles sont les suivantes: (a) ne pas inclure ces auteurs dans le canon philosophique et (b) démontrer que, malgré leurs affirmations, ces auteurs font une utilisation des techniques de l'argumentation rationnelle. La solution (b) semble être la plus plausible.

vérité de la proposition « Tous les chiens sont méchants » et les conditions sous lesquelles il est correct de l'inférer<sup>2</sup>.

Les normes de l'argumentation rationnelle ont un caractère particulier. Si j'agis contrairement à une norme morale, mon action sera certes immorale mais elle n'en restera pas moins une action. En d'autres termes, conférer le caractère d'immoralité à une action n'attaque pas son caractère d'action mais seulement son caractère moral. Dans le cas du raisonnement, toutefois, les choses se présentent différemment. Si mon but est d'atteindre la vérité par le biais de l'argumentation rationnelle et que je raisonne sans en respecter les normes, je ne raisonne pas d'une manière différente. Au contraire, je cesse simplement de raisonner.

Ainsi, l'absence de respect des normes de l'argumentation rationnelle n'affecte pas seulement le caractère rationnel d'un raisonnement, elle affecte son caractère de raisonnement *tout court*. Il n'y a pas de raisonnement en-dehors des normes de l'argumentation rationnelle. En termes techniques, les normes de l'argumentation rationnelle, au contraire, par exemple, des normes qui guident l'action, sont des normes dites « constitutives ». Ainsi que l'exprime le philosophe contemporain A.W. Moore:

One does not think rationally unless one thinks in a way that is conducive to believing the truth, where what it takes for one to believe the truth is the same as what it takes for anyone else to believe the truth.  
(Moore 2011: 233)

Une analogie peut-être utile. Le jeu d'échecs possède un but, s'emparer du roi adverse, et un certain nombre de règles. Jouer au jeu d'échecs n'est rien d'autre que d'essayer de s'emparer du roi adverse en respectant le cadre prédéterminé des règles du jeu. Si, à un moment donné, je décide d'utiliser ma tour pour effectuer des trajets en diagonale, suis-je toujours en train de jouer aux échecs? La réponse est négative. Soit je m'accorde avec mon partenaire sur une nouvelle règle et crée par ce biais un nouveau jeu, soit je cesse de jouer aux échecs.

---

<sup>2</sup> Comme nous le verrons par la suite, il existe deux grandes classes d'inférences possibles pour établir la vérité de la proposition « Tous les chiens sont méchants ». D'un côté, nous pouvons inférer *déductivement* que tous les chiens sont méchants; d'un autre côté, nous pouvons l'inférer *non-déductivement*, i.e. inductivement et abductivement. Ces deux types d'inférences sont très différentes et seules les inférences dites « déductives » répondent aux normes les plus exigeantes de l'argumentation rationnelle.

En résumé, lorsqu'on joue aux échecs, les règles ne sont pas optionnelles. Elles sont constitutives du jeu lui-même.<sup>3</sup> Pour jouer aux échecs, il est nécessaire de connaître les règles du jeu dans la mesure où un non-respect des règles dissout toute prétention de jouer aux échecs. De la même manière, il est nécessaire de connaître les règles du raisonnement rationnel afin de pouvoir prétendre raisonner.

Comparons les exemples suivants. Imaginez-vous un débat politique sur la loi sur les alcools. Deux camps s'opposent, un camp en faveur de l'interdiction de la bière et un camp en défaveur de l'interdiction de la bière. Le camp en faveur de l'interdiction donne deux arguments:

- (1) Boire de la bière est dangereux pour la santé.
- (2) Tout ce qui est dangereux pour la santé doit être interdit. Donc:
- (3) Boire de la bière doit être interdit.

- (1') Boire de la bière est dangereux pour la santé.
- (2') Tout ce qui est interdit doit être dangereux pour la santé. Donc:
- (3') Boire de la bière doit être interdit.

D'un premier abord, ces deux arguments sont superficiellement similaires. Un seul, toutefois, constitue une instance d'argumentation rationnelle qui respecte les normes aléthiques. En d'autres termes, un seul constitue une instance d'un raisonnement. Nous allons brièvement voir lequel et pour quelle raison.

Commençons par le second argument. La phrase (1') nous dit quelque chose à propos de la bière, à savoir qu'elle est dangereuse pour la santé. C'est une affirmation qui peut être débattue. Admettons pour l'instant qu'elle soit vraie. La phrase (2') nous dit quelque chose à propos des choses qui sont interdites, à savoir qu'elles doivent être dangereuses pour la santé. La phrase (3'),

---

<sup>3</sup> L'analogie entre l'argumentation rationnelle et le jeu d'échecs possède des limites. En effet, le jeu d'échecs constitue un système arbitraire et la détermination de ses règles dépend de certaines décisions contingentes issues de l'histoire même du jeu. L'argumentation rationnelle, au contraire, ne constitue pas un système arbitraire et la détermination de ses règles ne dépend pas de décisions contingentes issues de l'histoire du raisonnement. Les règles de l'argumentation ont été *découvertes* et sont discutées par une science, la logique, dont l'origine remonte à la naissance même de la pratique scientifique (cf. Aristote, *Seconds Analytiques*) et dont l'existence n'est pas limitée à la tradition occidentale ainsi qu'en témoigne, par exemple, les très longues traditions des logiques bouddhistes et hindouistes. La logique possède toutefois un statut scientifique particulier dans la mesure où elle n'est pas seulement descriptive mais également prescriptive, *i.e.* elle décrit quels sont les types d'inférences valides et, par la même, prescrit quels types d'inférences nous devons utiliser pour raisonner correctement. Cf. Priest, Graham. *Logic. A Very Short Introduction*. Oxford University Press, 2000.

enfin, nous dit à nouveau quelque chose à propos de la bière, à savoir qu'elle doit être interdite. Cette suite de phrases possède l'apparence d'une argumentation rationnelle. En d'autres termes, elle possède l'apparence que la phrase (3') est vraie parce que les phrases (1') et (2') sont vraies, *i.e.*, que les phrases (1') et (2') *justifient* la phrase (3').

Ainsi, si l'argument (1')-(3') était effectivement une instance d'argumentation rationnelle, les phrases (1') et (2') devraient conjointement nous donner une *raison* pour croire que la phrase (3'), la conclusion de notre argument, est vraie. En d'autres termes, si (1')-(3') était un cas d'argumentation rationnelle, alors des normes aléthiques nous enjoindraient de croire (3'). Est-ce que c'est le cas? Clairement, les phrases (1') et (2') ne nous donnent pas une raison pour croire que (3') est vraie et, en ce sens, cet argument ne constitue pas une instance d'argumentation rationnelle. Pourquoi?

Pour répondre à cette question, il nous faut voir ce que dit la phrase (2'). En substance, elle nous dit que pour qu'une chose soit interdite, il faut qu'elle soit dangereuse pour la santé. En d'autres termes, elle nous dit qu'être dangereux pour la santé est une condition nécessaire pour être interdit. Toutefois, elle ne nous dit pas que, *de facto*, toutes les choses dangereuses pour la santé sont interdites. Ces deux affirmations sont distinctes et, par conséquent, il est tout à fait possible de dire et de croire simultanément, sans violer de norme aléthique, les deux phrases suivantes:

- (2') Tout ce qui est interdit est dangereux pour la santé.
- (4) La bière ne doit pas être interdite, même si elle est dangereuse pour la santé.

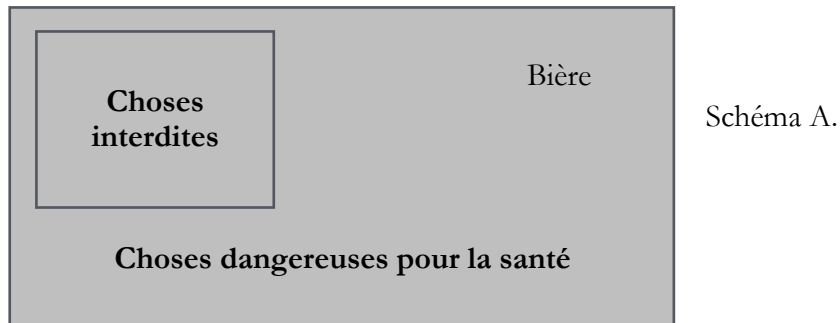
Au contraire, il n'est pas possible de croire simultanément, sans violer de norme aléthique, les deux phrases suivantes:

- (2) Tout ce qui est dangereux pour la santé doit être interdit.
- (4) La bière ne doit pas être interdite, même si elle est dangereuse pour la santé.

Accepter conjointement (2) et (4), au contraire de (2') et (4), conduit à une contradiction et les contradictions sont inacceptables.

En effet, (2') nous donne une condition nécessaire pour que quelque chose soit interdit, mais pas une condition *suffisante*. En d'autres termes, elle nous donne une propriété que toutes les choses interdites doivent posséder (une propriété nécessaire), mais pas une propriété qu'il suffit de

posséder pour être interdit (une propriété suffisante). Représentée graphiquement, la phrase (2') nous dit la chose suivante:



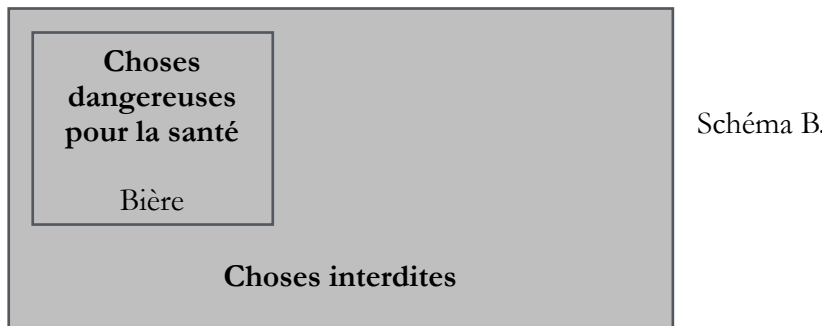
Le schéma représente la chose suivante: que toutes les choses interdites sont dangereuses pour la santé. Mais il ne représente clairement *pas* la chose suivante: que toutes les choses dangereuses pour la santé sont interdites. En effet, telles que les choses sont représentées dans A, il est tout à fait possible qu'une grande quantité de choses dangereuses ne soient pas interdites – par exemple, la bière.

Ainsi, l'argument (1')-(3') ne nous donne pas une raison de croire que (3') est le cas parce qu'il commet une faute argumentative grave: tel que construit, il ne peut pas nous fournir de bonnes raisons de croire sa conclusion. Par conséquent, il est suffisant pour contrecarrer cet argument de démontrer, à l'image du schéma A, que les raisons qu'il donne en faveur de sa conclusion *ne peuvent pas* soutenir sa conclusion. Discuter de la vérité des phrases (1') et (2') n'est même pas nécessaire pour rejeter cet argument. Une critique de sa forme suffit pour lui nier son caractère d'argumentation rationnelle. Par extension, une personne qui croit (3') sur la base de (1') et (2') peut être taxée d'aléthiquement irrationnelle.

Venons-en maintenant à l'argument (1)-(3). Est-il meilleur? Commençons par regarder ce que nous disent les phrases (1)-(3). (1) nous dit que la bière est mauvaise pour la santé. Admettons pour l'instant que cette affirmation soit vraie. La phrase (2) nous dit que toutes les choses mauvaises pour la santé doivent être interdites. Cette affirmation n'est pas équivalente à (2'). En effet, (2') nous disait qu'être dangereux pour la santé était une condition nécessaire pour être interdit. Ce fait a été représenté graphiquement par l'inclusion de la classe des choses interdites dans la classe des choses dangereuses pour la santé. (2), au contraire, nous dit quelque chose de différent. En effet, elle nous dit qu'être dangereux pour la santé est une condition *suffisante* pour être interdit. Par conséquent, elle nous dit que toutes les choses dangereuses pour la santé doivent

être interdites, pas que toutes les choses interdites doivent être dangereuses pour la santé. La phrase (3), enfin, conclut sur la base de (1) et (2) que la bière doit être interdite.

Cet argument *est* meilleur que l'argument (1')-(3'). En effet, les phrases (1) et (2) nous donnent conjointement une raison de croire (3). Ce fait peut être représenté graphiquement de la manière suivante:



Dans ce second schéma, nous voyons bien que nous avons une raison pour croire que la bière, parce qu'elle est prétendue par la phrase (1) être membre de la classe des choses qui sont dangereuses pour la santé et parce que la phrase (2) prétend que la classe des choses dangereuses pour la santé est incluse dans la classe des choses interdites, doit être interdite. L'argument (1)-(3), donc, est meilleur parce qu'il nous fournit effectivement une *raison* de croire sa conclusion. Cette raison, nous le verrons dans la suite du document, est même particulièrement forte puisque l'argument (1)-(3) nous dit que si (1) et (2) sont vraies, nous n'avons pas d'autres choix rationnel que d'accepter (3). Et il n'y pas pire choix, dans le cadre d'une pratique de l'argumentation rationnelle, que d'être irrationnel<sup>4</sup>.

Il est important maintenant de relever une chose essentielle. En effet, nous avons démontré que l'argument (1)-(3) était meilleur que l'argument (1')-(3') parce que (1) et (2), au contraire de (1') et (2'), nous donnaient une raison de croire (3). Toutefois, nous n'avons pas encore dit que cet argument était *concluant*. En ce sens, notre analyse de l'argument (1)-(3) n'a pas, en elle-même, donné raison aux défenseurs de l'interdiction de la bière. Au contraire, nous avons simplement

---

<sup>4</sup> Cette qualification est importante. Nous ne prétendons pas que nous ne devons *jamais* être irrationnel. Il existe beaucoup de situations dans lesquelles il est souhaitable d'être irrationnel. Il est complètement irrationnel de manger une fondue si nous considérons la quantité de calories et matières grasses contenues dans une fondue. Mais il *faut* manger de la fondue. Mais en mangeant une fondue, nous ne cherchons pas, littéralement, à atteindre la vérité. Nous cherchons à atteindre le plaisir culinaire. Ainsi, il est essentiel d'être rationnel uniquement si nous cherchons à former des croyances vraies.



reconnu que ce premier argument, au contraire du deuxième, constitue une instance d'argumentation rationnelle.

En ce sens, nous ne pouvons pas contrecarrer simplement l'argument (1)-(3) en le rejetant comme fautif sur le plan de la forme, à l'image de ce que nous avons fait avec (1')-(3'). Si nous voulons argumenter contre (1)-(3), nous devons démontrer quelque chose d'autre. Mais quoi? Comment, en substance, pouvons-nous distinguer entre « être un argument concluant » et « être un argument correct sur le plan de la forme »?

Mettez-vous un instant dans la peau de l'opposant à l'interdiction de la bière. Comment argumenteriez-vous contre les personnes en faveur de l'interdiction? Dans le cas de l'argument (1')-(3'), votre tâche serait aisée: il vous suffirait de démontrer que les raisons invoquées, à savoir (1') et (2'), ne donnent pas de raison de croire (3'). Un simple schéma tel que A serait suffisant pour ce faire. Mais que pourriez-vous faire dans le cas de (1)-(3)? Ici, votre tâche serait plus complexe. En effet, vous ne pourriez contester que (1) et (2) donnent une raison de croire (3). Que pourriez-vous faire d'autre?

Regardez bien la différence entre les schémas A et B. Dans le cas de A, votre démarche face à votre contradicteur doit simplement être d'attirer son attention sur le fait que la bière se trouve, ou du moins pourrait se trouver, en *dehors* de la classe des choses interdites. Dans le cas de B, au contraire, votre opposant vous a déjà donné, par son argumentation, des raisons de croire que la bière se trouve *parmi* les choses interdites en plaçant toutes les choses dangereuses pour la santé dans la classes des choses interdites. Vous ne pouvez donc attirer son attention sur le fait que, selon la manière dont il a représenté les choses, la bière ne se trouve pas, ou pourrait ne pas se trouver, dans la classe des choses interdites. Il ne vous reste qu'une seule solution: *contester la façon dont il a présenté les choses*. En d'autres termes, vous ne pouvez plus attaquer votre contradicteur sur le plan de la forme de son argumentation mais, au contraire, sur le plan de son contenu: vous devez contester *ce que votre opposant tient pour vrai* – en d'autres termes, contester sa vision du monde.

Pour ce faire, vous pouvez contester la vérité de ces deux propositions:

- (1) La bière est dangereuse pour la santé.
- (2) Tout ce qui est dangereux pour la santé doit être interdit.

En d'autres termes, pour objecter à votre opposant, vous ne pouvez pas argumenter qu'il commet une faute de raisonnement; son raisonnement est parfaitement rationnel et respecte les normes aléthiques les plus élevées. La chose que vous pouvez objecter à votre opposant, c'est une objection *factuelle*. En d'autres termes, vous ne pouvez pas objecter à votre contradicteur sur la *forme* mais seulement sur le *fond* de son argumentation.

Cette distinction entre la *forme* et le *contenu* est essentielle pour distinguer le raisonnement de l'absence de raisonnement. Pour que quelque chose soit un raisonnement, il doit posséder une certaine forme en plus de posséder un certain contenu. Un *bon* argument possède une bonne forme *et* un contenu vrai. Mais un argument qui contient un contenu vrai et une forme fautive est toujours mauvais, même si son contenu est vrai, *i.e.*, même si les phrases qu'il contient sont vraies. Prenez par exemple le cas suivant:

- 1") Les bananes mûres sont jaunes;
- 2")  $2+2 = 5$ ; Donc:
- 3") Donc, la capitale de l'Allemagne est Berlin.

Dans le cas de 1")-3"), les trois phrases 1"), 2") et 3") sont vraies. Mais elles ne forment pas un argument, ni bon ni mauvais. En effet, 1") et 2") ne peuvent résolument être considérées comme apportant une justification à la vérité de 3").

En conclusion, *c'est la forme de l'argument, et non simplement la vérité des phrases qui le constituent, qui détermine si l'argument nous donnent des raisons de croire sa conclusion*. Et un bon argument instancie une forme qui respecte les normes dites « aléthiques » que nous avons mentionnées plus haut.

Dans le cas de l'argument (1)-(3) ci-dessus, les normes aléthiques en jeu étaient celles de l'argumentation dite « déductive ». Nous allons clarifier la signification de ce concept essentiel dans la suite du document. Nous allons également montrer que les normes aléthiques ne sont pas uniquement déductives. En effet, nous allons montrer que les normes aléthiques constituent une famille de normes qui visent toutes un même but: *garantir que certaines prémisses donnent des raisons de croire une conclusion*. Toutes ces normes aléthiques, nous le verrons, ne donnent toutefois pas une justification d'une même force, à l'image des normes aléthiques dites, respectivement, inductives et abductives.

Ce document a pour but de vous introduire aux bases des règles de l'argumentation rationnelle qui vous permettront de raisonner. Il s'agit toutefois d'une *introduction* à l'argumentation

rationnelle et il vous est conseillé de compléter votre apprentissage de l'argumentation par une fréquentation des ouvrages cités à la fin du document.

Dans la suite de ce document, nous revenons sur quelques uns des aspects importants abordés dans les exemples discutés ci-dessus. En particulier, nous aborderons, dans l'ordre, les notions générales (i) d'argument, (ii) de prémisses et (iii) d'inférence avant de détailler trois types possibles d'inférence: (iv) les inférences déductives, (v) inductives et (vi) abductives. Nous concluons en (vii) rapportant ces trois types d'inférences à la notion de norme aléthique.

## 2. Qu'est-ce qu'un argument?

### 2.1 Généralités

L'argumentation rationnelle, nous l'avons vu, est une pratique discursive qui consiste à chercher à atteindre la vérité en respectant un certain nombre de normes d'un certain type. Pour apprendre à raisonner, il faut donc (i) connaître ces normes et (ii) connaître ce à quoi elles s'appliquent. Nous allons commencer ici par nous intéresser au second point.

Les normes de l'argumentation rationnelle s'appliquent à des arguments. Un argument est une suite de phrases reliées entre elles par des relations d'inférences. Tous les types de phrases, toutefois, ne peuvent prétendre participer à la constitution d'un argument. Les questions (« Peux-tu fermer la fenêtre ? ») ou les commandes (« Ferme la fenêtre! »), par exemple, ne peuvent pas faire partie d'un argument. Seules des affirmations peuvent constituer un argument.

Par affirmation, nous entendons une phrase évaluable comme vraie ou fausse. En ce sens, une affirmation peut être *simple*, du type, « La pomme est rouge » ou *complexe*, e.g., une phrase conditionnelle du type « Si... alors... ».

Seules des affirmations peuvent être constitutives d'un argument dans la mesure où un argument consiste à énoncer des vérités pour en en inférer d'autres. Il est donc essentiel pour un argument que ses constituants soient évaluable comme vrai ou faux.

Un argument est composé de *deux parties*. Une partie de ces affirmations est appelée « prémisses », l'autre partie est appelée « conclusion ».

Un argument possède également un *ordre*: il part des prémisses pour arriver à la conclusion. Cet ordre reflète le but d'un argument, à savoir d'apporter des raisons, constituées par les prémisses,

en faveur d'une thèse, constituée par la conclusion. Si l'argument respecte les normes de l'argumentation rationnelle, la conclusion est dite *justifiée* par les prémisses.

## 2.2 Les prémisses

Un certain nombre de critères s'appliquent pour quelque chose soit une prémisse. Premièrement, ce doit être une affirmation. Une prémisse, donc, ne peut pas avoir la forme d'une question ou d'un ordre.

Deuxièmement, une prémisse doit être vraie. Ici, toutefois, nous devons faire attention à la manière dont nous interprétons le verbe modal « devoir ». En effet, la propriété d'être vraie n'est pas constitutive de la nature d'une prémisse. En ce sens, une prémisse fautive reste une prémisse, à la condition qu'elle soit une affirmation (fautive en l'occurrence). Par l'utilisation du verbe modal « devoir » nous exprimons donc ici une norme qui s'applique à une prémisse pour être une *bonne* prémisse. Une bonne prémisse est donc une affirmation vraie.

Une question difficile à propos des prémisses concerne leur origine. En effet, si toute bonne prémisse est une affirmation vraie, alors il semble que toute prémisse devrait être la conclusion d'un argument. Or, si toute prémisse est la conclusion d'un argument, il semble qu'il ne serait jamais possible d'obtenir une prémisse, le processus de justification devenant infini. Pour empêcher cette régression à l'infini, il est nécessaire de distinguer deux raisons distinctes qui peuvent conduire à l'acceptation d'une prémisse:

- (a) un argument qui possède cette prémisse comme conclusion; et
- (b) l'identification d'un certain types de prémisses qui ne nécessitent pas de justification par le biais d'un argument.

La nature de cette deuxième classe est débattue. Peut-on identifier une ou plusieurs propriétés qu'une prémisse qui ne nécessiterait pas de justification par un argument pourrait posséder? Les propriétés suivantes sont parfois évoquées:

- a.* l'auto-évidence;
- b.* la vérité par définition;
- c.* la saisie de la vérité par intuition.

La suivante a beaucoup été utilisée dans l'histoire de la philosophie:

d. la révélation divine.

Imaginons un argument tel que:

- (i) Tous les hommes non-mariés sont célibataires;
  - (ii) Pierre n'est pas marié; Donc:
- 

(iii) Pierre est célibataire.

La suite de phrases déclaratives (i)-(iii) constitue un argument. (i) et (ii) sont des prémisses et (iii) est la conclusion. La présence de la barre horizontale sépare simplement graphiquement la conclusion des prémisses et ne joue aucun rôle théorique important. La question que nous devons nous poser ici est la suivante: quelle est la nature des prémisses (i) et (ii)? La prémisses (ii), pour commencer, semble être un cas clair d'une prémisses dite « empirique », *i.e.* sa vérité dépend de Pierre, un particulier concret, et du fait qu'il instancie ou non la propriété d'être marié. L'établissement de sa vérité dépendra typiquement d'un argument invoquant une relation empirique telle que la perception ou le témoignage. Par exemple:

- (1) Consulter le registre d'état civil est une méthode fiable pour découvrir si quelqu'un est marié ou non;
  - (2) J'ai lu dans le registre d'état civil que Pierre n'était pas marié; Donc:
- 
- (3) Pierre n'est pas marié.

Admettons que cet argument soit suffisant pour établir la vérité de (ii). Comment pouvons-nous maintenant établir la vérité de (i)? La vérité de (i) est facile à établir. En effet, (i) est vraie par définition. En d'autres termes, 'célibataire' ne signifie rien d'autre que ne pas être marié ou, en d'autres termes, la propriété 'être célibataire' est définie par la condition de ne pas être marié. (i) ne doit donc pas être justifiée par un processus argumentatif; (i) est une prémisses vraie par définition.

Qu'en est-il des autres processus de justification non-argumentative d'une prémisses? Nous ne les aborderons pas ici et vous pouvez vous rappelez aux ouvrages cités en fin de document pour en savoir plus. Il vous suffit pour l'essentiel de garder à l'esprit la distinction entre les méthodes (a) et (b) de justification d'une prémisses évoquées ci-dessus.

### 2.3. *Prémisse explicite vs prémisse implicite*

Avant d'aller plus en avant, une dernière distinction nous sera utile, à savoir entre une prémisse dite « explicite » et une prémisse dite « implicite ». Il arrive souvent qu'un argument soit incomplet. Nous avons un certain nombre de prémisses et une conclusion, mais une (ou potentiellement plusieurs) prémisse n'a pas été rendue explicite. Prenons l'exemple suivant:

(i) Si je mange une banane, je vais mourir.

---

(ii) Je vais mourir.

Clairement, l'argument (i)-(ii) est bizarre. En effet, il donne l'impression qu'un processus argumentatif se met en place mais nous peinons à voir comment la conclusion est dérivée de la prémisse. La raison de cette perplexité est toutefois facile à identifier. En effet, la prémisse (i) exprime le conditionnel suivant: si certaines conditions sont remplies, *i.e.*, si  $x$  mange une banane, alors  $x$  va mourir. La conclusion, ensuite, nous dit que  $x$  va mourir. Mais une étape du raisonnement manque, à savoir la prémisse qui nous dit que les conditions sous lesquelles  $x$  va mourir sont effectivement remplies, à savoir: que  $x$  a effectivement mangé une banane. Comparez pour ce faire l'argument (i)-(ii) avec l'argument suivant:

(i) Si je mange une banane, je vais mourir.

(ii) Je mange une banane.

---

(iii) Je vais mourir.

D'une manière générale, une partie essentielle du travail de reconstruction d'un argument est constituée par la tâche de rendre explicites des prémisses implicites. Souvent, un auteur ne rend pas toutes ses prémisses explicites, soit parce que certaines de ses prémisses sont problématiques, soit parce qu'il prend pour acquis – sans forcément s'en rendre compte – un certain nombre de prémisses qui s'avèrent en fait problématiques. La tâche de l'interprète consiste donc à avoir une meilleure perspective sur l'argument en rendant toutes les prémisses explicites.

Il existe toutefois un certain nombre de cas dans lesquels il n'est pas nécessaire ou même tout simplement vain de s'employer à rendre toutes les prémisses explicites. Un premier cas est représenté par des lois logiques implicitement acceptées par tous dans l'entreprise de l'argumentation rationnelle, telle que, par exemple, la loi de non contradiction:

**Non-contradiction** = *déf.* pour tout couple de proposition  $p$  et  $\neg p$ ,  $p$  et  $\neg p$  ne peuvent être simultanément vraies.

Si nous partons du principe que la philosophie, dans son entreprise d'argumentation rationnelle, est gouvernée et guidée par la logique dite « classique », alors la loi de non-contradiction, à l'image de toutes les autres lois qui sont constitutives du sous-système de normes aléthiques dites « déductives » que représente la logique dite « classique », constitue une prémisse implicite de chaque argument. Ainsi, dès lors que la prémisse sera implicite dans chaque argument, il n'est pas nécessaire de la rendre explicite.<sup>5</sup>

Un autre exemple de cas où il n'est pas nécessaire de rendre explicite une prémisse implicite est ce qu'on appelle de manière assez vague le « contexte ». En gros, dans un certain nombre de cas, il n'est pas nécessaire de rendre une prémisse explicite par que le contexte dans lequel l'argument est énoncé joue le rôle de prémisse explicite. Il s'agit ici toutefois d'un principe vague, la notion de 'contexte' étant elle-même très vague. D'une manière générale, fait partie du contexte tout élément non-discursif situé dans l'environnement immédiat d'une activité discursive.

Reprenons l'exemple de l'argument (i)-(ii) ci-dessus. Imaginez un *comic strip* qui représenterait un personnage qui est en train d'effectuer le raisonnement (i)-(ii). Imaginez le *strip* en trois cases. Dans la première, nous voyons le personnage se dire: « Si je mange une banane, je vais mourir ». Dans la deuxième case, nous voyons simplement le personnage manger une banane. Dans la troisième case, nous le voyons se dire: « Je vais mourir! ». Dans ce cas, il semble qu'il aurait été superflu d'insérer une quatrième case entre la deuxième et la troisième dans laquelle le personnage dirait explicitement: « Je mange une banane ». En effet, cette prémisse nous est donnée par le contexte général, dont l'image, élément non-discursif figurant dans l'environnement immédiat de l'argument, fait partie.

Pour finir, un argument dont une prémisse est manquante porte un nom: il s'agit d'un argument *enthymématique*. Lorsque vous rencontrez un argument enthymématique, adoptez la procédure suivante:

---

<sup>5</sup> Notez cependant qu'il est faux de dire qu'il n'est *jamais* nécessaire de rendre explicite des lois telles que celle de non-contradiction. En effet, certains logiciens (*cf.* Priest 2006) pensent que certains paradoxes logiques nécessitent d'accepter que, dans certains contextes, des contradictions peuvent être vraies, *i.e.* que la conjonction ' $p$  &  $\neg p$ ' peut être vraie. Si vous travaillez dans un tel contexte dans lequel la vérité de la loi de non-contradiction est soumise à condition, alors il est nécessaire de rendre explicite que votre argument en fait usage. Notez toutefois que l'existence de défenses de la vérité de certaines contradictions ne rend pas *de facto* acceptables les contradictions. En effet, ces résultats sont extrêmement contestés.

- (A) Suis-je sûr-e qu'il s'agit d'un argument enthymématique?
- (B) De quelle nature est la prémisse manquante? Est-elle donnée par le contexte? Est-elle constituée par une théorie généralement acceptée par tout le monde? Ou s'agit-il au contraire d'une prémisse problématique?
- (C) Puis-je fournir une reconstruction de cette prémisse manquante?
- (D) Cette reconstruction est-elle plausible?

Si vous arrivez au point (D) et que tout vous semble en ordre, le caractère enthymématique de l'argument n'est pas véritablement problématique. Toutefois, si vous arrivez au point (D) et que vous vous voyez forcés d'accepter une mauvaise prémisse, vous avez alors une bonne objection contre cet argument!

#### 2.4 *La relation entre les prémisses et la conclusion*

Les prémisses d'un argument sont reliées entre elles par des relations d'inférence. Par inférence, nous entendons la capacité d'obtenir une nouvelle proposition vraie sur la base de propositions vraies. Prenons l'exemple suivant:

- (i) Soit mes lunettes sont dans la cuisine, soit elles sont à la salle de bain.
  - (ii) Mes lunettes ne sont pas dans la cuisine. Donc:
- 
- (iii) Mes lunettes sont dans la salle de bain.

La notion d'inférence intervient entre les énoncés (i) et (ii) et l'énoncé (iii). Que se passe-t-il à cet endroit précis? Lorsque je me trouve au-dessus de la barre, (i) et (ii) font partie des propositions que je connais. En d'autres termes, (i) et (ii) font partie des choses que je sais. Comment est-ce que leur vérité m'est connue?

Vraisemblablement, je sais qu'elles sont vraies sur la base d'un argument, à moins qu'il ne s'agisse de prémisses primitives. Toutefois, sur la base de ma connaissance de (i) et (ii) *ainsi que de ma connaissance des lois de la logique*, la classe des propositions que je connais – mes connaissances, dit plus prosaïquement – peut subir un élargissement. En effet, sur la base de (i), (ii) et de ma



connaissance des lois de la logique, je peux directement savoir que (iii) est vraie. En d'autres termes, je n'ai pas besoin d'aller vérifier dans la salle de bain pour savoir que (iii) est vraie.<sup>6</sup>

Mais quelle est la méthode que j'ai utilisée pour former cette nouvelle connaissance? Cette nouvelle connaissance, je l'ai *inférée* de (i), (ii) et de ma connaissance de la validité du schéma inférentiel dit du syllogisme disjonctif:

### C. Syllogisme disjonctif

- (1) Soit  $p$ , soit  $q$ .
- (2)  $\neg p$ ; donc:
- (3)  $q$ .

C. est un schéma. En d'autres termes, C. n'est pas en lui-même un argument mais pour toute substitution des variables propositionnelles  $p$  et  $q$  par des propositions vraies, (3) peut être inférée validement de (1) et (2). Nous devons donc distinguer soigneusement entre:

- a) Un argument; et:
- b) Le schéma inférentiel dont cet argument est une instance.

Deux choses sont importantes dans l'argument (i)-(iii) ci-dessus:

- Premièrement, (i) et (ii) sont vraies;
- Deuxièmement, C. est un schéma inférentiel déductivement valide. Les notions de déduction et de validité constitue des concepts clés et elles seront détaillées dans le chapitre suivant.

Avant de continuer, revenons toutefois un instant sur les exemples donnés dans l'introduction. Souvenez-vous, nous avons présenté deux arguments en faveur de l'interdiction de la bière et argumenté qu'un seul d'entre eux était véritablement un argument. Nous possédons maintenant les concepts nécessaires pour exprimer cette distinction plus clairement: (1)-(3), au contraire de (1')-(3'), constituait une instance d'un schéma inférentiel déductivement valide. Il nous faut maintenant éclaircir plus en avant ces trois notions clés: inférence, déduction et validité.

---

<sup>6</sup> Il est important de distinguer ici entre deux choses. Premièrement, une inférence est acte d'un sujet qui, si elle est correcte, a pour résultat un élargissement de la classe des propositions connues. Deuxièmement, cette inférence est possible parce que des relations objectives existent véritablement entre les prémisses et la conclusion d'un argument déductif. Si l'inférence dépend de la personne qui raisonne, les relations qui existent entre les prémisses et la conclusion existent indépendamment du fait que l'inférence soit opérée ou non.

**«Wer argumentiert, behauptet im Regelfall zweierlei. Erstens behauptet er, dass die Prämissen wahr sind. Zweitens behauptet er, dass auch die Konklusion wahr sein muss, falls die Prämissen wahr sind. Sind beide Behauptungen wahr, hat der Argumentierende die Wahrheit der Konklusion gesichert. Hat man erst einmal Prämissen und Konklusion eines Argument identifiziert, sind daher zwei Fragen zu beantworten :**

**Zwei grundsätzliche Fragen an ein Argument:**

- 1. Sind die Prämissen wahr ?**
- 2. Und ist es wahr, dass die Konklusion wahr sein muss, falls die Prämissen wahr sind. »**

*(Tetens, Philosophisches Argumentieren)*

### 3. Distinction entre inférence déductive, inférence inductive et inférence abductive

#### 3.1 Qu'est-ce qu'une inférence déductive ?

Commençons par une série de définitions:

- **Inférence déductive** = *déf.* une inférence  $I$  est déductive *ssi* elle respecte un schéma inférentiellement valide.
- **Validité** = *déf.* un schéma inférentiel  $S$  est valide *ssi* il n'est pas possible que ses prémisses soient vraies et sa conclusion fausse; en d'autres termes, un schéma inférentiel  $S$  est valide *ssi* sa conclusion suit *nécessairement* de ses prémisses.
- **Soundness** = *déf.* une inférence déductive est *sound* (« concluante ») *ssi* (i) sa structure inférentielle est valide et (ii) ses prémisses sont vraies.
  - ▶ Si un argument est *sound*, alors dans la mesure où (i) ses prémisses sont vraies et (ii) son schéma inférentiel est valide, alors nécessairement sa conclusion sera vraie. Un argument *sound* permet donc de passer de la vérité à la vérité.
  - ▶ On dit aussi qu'un argument *sound* est « necessarily truth-preserving » (Smith 2012 : 14)
- **Attention !** Notez la distinction entre validité et *soundness*, *i.e.*, un argument peut être valide sans être *sound* !
  - ▶ Prémisses et conclusions vraies + structure valide = argument *sound* (concluant) ;
  - ▶ Prémisses et/ou conclusion fausses + structure valide = argument valide;
  - ▶ Prémisses et/ou conclusions vraies + structure non-valide = argument non-valide ;
  - ▶ Prémisses et/ou conclusion fausses + structure non-valide = argument non-valide.

Appliquons maintenant ces définitions à quelques exemples:

**Exemple d'un argument valide mais *unsound* (non-concluant) :**

- (i) Tous les Grecs sont des marins ;
- (ii) Tous les marins n'ont jamais peur ; Donc :

---

(iii) Tous les Grecs n'ont jamais peur.

**Structure valide :**

- (i) Tous les A sont B ;
- (ii) Tous les B sont C ; Donc :

---

(iii) Tous les A sont C.

**Prémisses fausses :**

- (i) Tous les Grecs sont des marins ;
- (ii) Tous les marins n'ont jamais peur.

- Exercice: Qu'en est-il des deux arguments que nous avons présentés dans l'introduction? (1)-(3) était-il valide? Était-il également *sound*? Et (1')-(3')? Était-il valide? Était-il *sound*?
- Réponse: (1)-(3) était valide alors que (1')-(3') était invalide. Puisqu'il est nécessaire d'être valide pour être *sound*, (1')-(3') ne peut donc être *sound* parce qu'il est invalide. Mais qu'en est-il de (1)-(3)? Pour le savoir, il faudrait connaître la vérité de ses prémisses (1) et (2). Sont-elles vraies? Aux philosophes et aux juristes de le découvrir! Mais nous pouvons néanmoins dire la chose suivante: *si* les prémisses (1) et (2) étaient vraies, (1)-(3) seraient *sound*.

3.2 Deux exemples de schéma inférentiel déductivement valides : *modus ponens* et *modus tollens*

Il existe un certain nombre de schémas inférentiels valides. La validité de ces schémas est déterminée par la logique. Pour avoir une vue d'ensemble de tous les schémas inférentiels valides, vous pouvez consulter une introduction à la logique. Nous avons déjà rencontré l'exemple du schéma disjonctif ci-dessus. Nous en présentons deux autres très célèbres et très utiles ci-dessous: le schéma dit du *modus ponens* et le schéma dit du *modus tollens*.

## D. Modus Ponens

Voici un exemple d'un argument classique en faveur du matérialisme qui fait usage du *modus ponens*:

- (1) Si quelque chose est à même d'exercer un pouvoir causal sur une autre chose, alors ces deux choses doivent être d'une même catégorie ontologique, à savoir des objets physiques.
  - (2) Des pensées peuvent avoir un pouvoir causal sur le corps (ex. mon désir de boire une bière *cause* le fait que je me lève et ouvre le frigo); Donc:
- 
- (3) L'esprit doit être une substance physique.

[A titre d'exemple, vous noterez que la prémisse 1 contient une prémisse implicite (laquelle pourrait éventuellement être contestée) à savoir : des relations causales ne peuvent avoir lieu qu'entre des objets physiques.]

- **Schéma inférentiel :**

- (i) Si p, alors q;
  - (ii) p; Alors:
- 
- (iii) q.

- **Remarques:**

- ▶ Cette structure argumentative très fréquente s'appelle un *modus ponens*. Il s'agit d'une structure argumentative valide dans la mesure où, *nécessairement*, si les prémisses 1 et 2 sont vraies, alors la conclusion est également vraie.
- ▶ Par « nécessairement » il faut entendre ici la chose suivante : il n'existe aucune situation possible dans laquelle un argument possède la structure *modus ponens* et ses deux prémisses sont vraies et sa conclusion est néanmoins fausse.
- ▶ Ce résultat peut aisément être établi par une preuve formelle. On appelle la relation qui existe entre les prémisses et la conclusion « conséquence logique ».

## E. Modus Tollens

Un *modus ponens* est généralement contré par un autre type d'argument célèbre, appelé *modus tollens*, i.e. :

(1') Si quelque chose est à même d'exercer un pouvoir causal sur une autre chose, alors ces deux choses doivent être d'une même catégorie ontologique, à savoir des objets physiques.

(2') Des pensées ne peuvent pas avoir un pouvoir causal sur le corps; Donc:

---

(3') L'esprit ne doit pas être une substance physique.

- **Schéma inférentiel:**

(i'') Si  $p$ , alors  $q$ ;

(ii'') Non- $q$ ;

(iii'') Alors non- $p$ .

Le *modus ponens* doit également être distingué d'une structure proche mais *invalide* qu'on appelle « l'affirmation du conséquent » :

(i''') Si  $p$ , alors  $q$ . (« Si il pleut, alors la route est mouillée »).

(ii''') :  $q$  (« La route est mouillée »).

(iii''') Alors  $p$  (« Alors il pleut »).

Clairement, cette structure argumentative n'est pas valide, *i.e.* la vérité des deux prémisses ne garantit pas la vérité de sa conclusion. En effet, les deux prémisses pourraient être vraies et la conclusion fausse. Imaginez un cas dans lequel la route a été mouillée par un personne à l'aide d'un arrosoir sous un soleil de plomb. Dans ce cas, la première prémisse est vraie, la deuxième également, et pourtant la conclusion est fausse.

Le *modus ponens* et le *modus tollens* constituent deux types d'arguments valides mais ils ne sont pas les seuls. Il existe une science dont l'objet est d'étudier les différentes structures argumentatives (ou, en termes techniques, les relations d'inférences entre des propositions) et d'identifier quelles sont les structures valides, à savoir la logique.

Vous noterez toutefois que la logique constitue un type particulier de science. En effet, la quasi totalité des autres sciences, y compris la philosophie, constituent une entreprise *descriptive*, *i.e.* elles se donnent pour tâche de *décrire* le monde. Le cas de la logique est différent. En effet, la logique ne vise pas à décrire les structures inférentielles employées dans un argument mais, au contraire, à distinguer parmi ces structures inférentielles celles qui sont bonnes de celles qui sont

mauvaises. Du point de vue de la logique<sup>7</sup>, une bonne structure inférentielle est une structure dite *valide*, *i.e.* une structure telle que si les prémisses d'un argument sont vraies, alors, nécessairement, sa conclusion ne peut pas être fausse. La logique, donc, est une science *prescriptive* ; elle prescrit quelles structures argumentatives doivent être employées pour qu'une argumentation soit bonne.

Vous noterez également qu'il existe plusieurs types de logiques, classique ou non-classique, lesquelles reconnaissent comme valides différents types d'inférences. Exemple : la logique dialéthéique de Graham Priest (Priest 2006) accepte des contradictions du type ( $p$  et non- $p$ ) comme vraies. Mais reconnaître de telles contradictions comme vraies a un coût, tel que, par exemple, le rejet du schéma inférentiel classiquement valide du syllogisme disjonctif (ou *modus tollendo ponens*) puisque, dans le système de Priest,  $p$  et non- $p$  peuvent être simultanément vraies, la vérité de non- $p$  ne peut pas nous servir à éliminer  $p$ .

En conclusion, donc, la logique est une entreprise normative, mais tous les logiciens ne s'accordent pas sur quelles normes sont les bonnes! Rassurez-vous toutefois, une immense majorité accepte la logique classique. Vous pouvez donc sans autre considérer la logique classique comme la source des normes du raisonnement déductif.

### 3.2 *Qu'est-ce qu'une inférence inductive ?*

Lorsqu'une inférence est déductivement valide et que ces prémisses sont vraies alors, nécessairement, sa conclusion est vraie – il n'est pas possible (*logiquement impossible*) que la conclusion soit fausse. Les raisonnements déductifs, en vertu de leur caractère nécessaire, sont d'excellente qualité. Toutefois, ils ne constituent pas les seuls raisonnements acceptables. Un autre type d'inférence important est constitué par les inférences inductives.

On peut essayer de définir la notion d'inférence inductive à l'aide de la notion de *probabilité*. Dans le cas d'une inférence inductive, la conclusion ne sera pas une conséquence logique des prémisses mais elle sera rendue *probable* ou *hautement probable* par les prémisses. Un exemple fameux de raisonnement inductif tiré de Hume :

- 1) Ce matin, le soleil s'est levé ;
- 2) Hier, ainsi que tous les jours qui l'ont précédé, le soleil s'est levé ;

---

<sup>7</sup> On distingue parfois entre deux types de logiques : les logiques déductives et les logiques inductives. Ici, le terme de logique est synonyme de logique déductive.

3) Donc, demain le soleil se lèvera également.

Structure argumentative :

1) a est F.

2) En général, a est F.

3) Donc, demain a sera F (il est hautement probable que, demain, a sera F).

Dans cet exemple, 3) n'est pas une conséquence logique de 1) et 2), *i.e.*, il est tout à fait possible que 1) et 2) soient vraies et que 3) soient fausses. 3) est très probable mais pas nécessairement vraie.

### 3.3 *Qu'est-ce qu'une inférence abductive ?*

On reconnaît un troisième type d'inférences, dites *abductives* ou inférences à la meilleure explication. Dans le cas d'une inférence abductive, la conclusion n'est pas probabilifiée mais est considérée comme la plus plausible.

- Exemple : Vous venez d'apprendre que Julie et Thomas viennent de se séparer. Plus tard, vous les voyez s'embrasser sur un banc. Que devez-vous conclure de ces deux éléments ? Plusieurs choses pourraient être conclues.
  - a. Que Julie et Thomas participent à un test de sociologie sur les réactions des passants confrontés à deux personnes qui s'embrassent sur un banc ;
  - b. Que Julie et Thomas sont devenus bons amis et que s'embrasser est reconnu par les deux comme une marque de profonde amitié ;
  - c. Que Julie a une sœur jumelle, Fanny, et que Thomas est en train d'embrasser Fanny ;
  - d. Qu'un martien est déguisé en Julie et est en train de reconquérir Thomas ;
  - e. Que Julie et Thomas sont de nouveau ensemble.

Les personnes qui reconnaissent l'existence d'inférences abductives pensent qu'un des candidats (a-e) est meilleur que les autres et qu'il est justifié d'inférer ce candidat. A notez toutefois que, dans un tel cas, vous ne possédez pas de théories ou de données statistiques qui vous permettraient de former un jugement inductif.



## 4. Conclusion

Dans ce document, nous avons rapidement introduit quelques concepts clés de l'argumentation rationnelle. En particulier, nous avons introduit les concepts suivants:

- |                               |                          |
|-------------------------------|--------------------------|
| 1) Argumentation rationnelle; | 7) validité;             |
| 2) norme;                     | 8) soundness;            |
| 3) argument;                  | 9) inférence déductive;  |
| 4) prémisse;                  | 10) inférence inductive; |
| 5) conclusion;                | 11) inférence abductive. |
| 6) inférence;                 | 12) Conséquence logique. |

Ces douze concepts constituent des éléments de base de toute pratique philosophique. Il est absolument essentiel de les maîtriser. Ce document, toutefois, ne constitue qu'une introduction à ces notions. Il est donc fortement conseillé de compléter son apprentissage par la fréquentation assidue des proséminaires de logique offerts par le département ainsi que par la consultation personnelle d'ouvrages, en particulier des ouvrages qui se trouvent dans la bibliographie en fin de document.

Une étape importante de cette introduction fut de distinguer entre trois types possibles d'inférence: (i) déductives, (ii) inductives et (iii) abductives. Nous allons maintenant conclure en essayant de préciser quelle est la nature des relations entre ces trois types d'inférence et la pratique générale de ce que nous avons appelé au début du document « l'argumentation rationnelle » et, en particulier, l'usage de normes aléthiques.

Un premier point important est que ces trois types d'inférences diffèrent quant à leur caractère normatif. En d'autres termes, ces trois types de raisonnements ne sont pas de la même qualité. Un raisonnement déductif *sound* est le meilleur type de raisonnement qu'il est possible d'obtenir. Il fait office de standard en mathématiques, en logique, en philosophie et dans toutes les autres disciplines qui veulent respecter les standards de la déduction. Le caractère normatif des autres types de raisonnement est débattu mais est généralement considéré comme acceptable, sous certaines conditions.

Un deuxième point important est que nous ne sommes pas toujours en mesure d'argumenter déductivement. Il nous faut donc parfois nous rabattre sur des types de raisonnement plus faibles. Il est toutefois clair que les inférences inductives et les inférences abductives ne sont pas

arbitraires. Des normes s'appliquent pour déterminer sous quelles conditions des inférences non-déductives sont acceptables. Ces normes visent à augmenter la probabilité que ces inférences débouchent sur une proposition vraie. Ainsi, la notion de normativité aléthique s'applique conjointement aux trois types d'inférences que nous avons décrites.

Sur la base de ces deux remarques, nous proposons d'opérer la distinction suivante entre deux concepts d'argumentation rationnelle: (i) un concept fort et (ii) un concept faible. L'argumentation rationnelle dans son sens fort consiste à raisonner uniquement selon les règles de l'inférence déductive. L'argumentation rationnelle dans son sens faible consiste à raisonner en employant non seulement l'inférence déductive, mais également les inférences inductive et abductive. Ces deux concepts, toutefois, sont gouvernés par la notion de norme aléthique et, ainsi, garantissent que l'activité de donner des raisons en faveur d'une thèse constitue une composante essentielle de la philosophie.

**« Some arguments are such that the (joint) truth of the premises is *necessarily sufficient* for the truth of the conclusions. In the sense of *logical consequence* central to the current tradition, such “necessary sufficiency” distinguishes deductive validity from *inductive* validity. In inductively valid arguments, the (joint) truth of the premises is *very likely (but not necessarily) sufficient* for the truth of the conclusion. An inductively valid argument is such that, as it is often put, its premises make its conclusion more likely or more reasonable (even though the conclusion may well be untrue given the joint truth of the premises). »**

(JC Beall & Greg Restall, « Logical Consequence »)

## **Annexe: Reconstruire un argument**

### *1. Généralités*

Les normes de l'argumentation rationnelle ont deux utilités complémentaires. La première est bien évidemment de guider sa propre pratique philosophique, à savoir la manière dont on argumente philosophiquement. La deuxième est celle de nous aider à interpréter la pratique philosophique des autres et, en particulier, d'évaluer leurs arguments. En effet, nous pouvons juger de la qualité d'un texte philosophique en fonction d'un certain nombre de critères objectifs tels que:

- 1) L'auteur énonce-t-il explicitement la thèse qu'il/elle souhaite défendre?
- 2) L'auteur donne-t-il un argument en faveur de la thèse qu'il/elle souhaite défendre?
- 3) Les arguments donnés par l'auteur sont-ils déductifs, inductifs ou abductifs?
- 4) Si les arguments sont déductifs, sont-ils valides?
- 5) Si les arguments sont déductifs et valides, sont-ils *sound*?
- 6) Si les arguments ne sont pas déductifs, sont-ils néanmoins aléthiquement normatifs?

Le but de cette section est de vous donner des conseils pour répondre aux questions 1)-6) et pour reconstruire adéquatement la position d'un auteur et ses arguments.

### *2. Reconstruire un argument*

La reconstruction d'un argument débute toujours par la lecture d'un texte (*cf.* le document disponible sur Gestens « Comment lire un texte philosophique? »). Avant la lecture, toutefois, il est conseillé de se poser quelques questions sur le texte, son auteur et son contenu:

- a) Qui est l'auteur? M'est-il connu? Si oui, quelles sont les thèses qu'il défend dans le domaine du texte ou dans d'autres domaines? etc.
- b) Où le texte a-t-il été publié? S'agit-il d'un article d'une revue scientifique? D'un chapitre d'un livre? D'un chapitre d'un handbook? etc.
- c) Quel est le sujet général du texte? S'agit-il d'un texte de philosophie du langage? De philosophie de l'esprit? etc. Quelles sont mes connaissances préalables sur le sujet et à quoi ressemble le paysage général de ce thème?

Une fois que vous avez répondu à ces questions, vous pouvez attaquer le texte. Une fois dans le texte, posez-vous les questions suivantes:

- d) Quelle est la structure générale du texte? Où se trouve, notamment, la principale partie argumentative du texte?
- e) Quelle est la thèse générale du texte?
- f) Quel est l'argument principal en faveur de la thèse?
- g) Quelles sont les prémisses de l'argument?
- h) Quelle est la structure de l'argument?
- i) L'argument est-il valide? Respectivement, est-il possible de reconstruire l'argument sous une forme valide?
- j) Si l'argument est valide, ses prémisses sont-elles vraies?
- k) Quels sont les arguments dont les prémisses pourraient être la conclusion?
- l) Quels sont les termes clés de la conclusion et des prémisses?
- m) Les prémisses et la conclusion contiennent-elles des termes ambigus? Si oui, lesquels?
- n) Est-il possible d'interpréter la conclusion ou les prémisses de différentes manières? En particulier, peut-on distinguer entre plusieurs thèses, de la plus faible à la plus forte?
- o) De quelle nature sont les prémisses et la conclusion? Est-ce qu'il s'agit de thèses empiriques? Conceptuelles? Métaphysiques? Épistémiques? Sémantiques?
- p) Puis-je trouver une objection à l'argument?

### 3. Un exemple de reconstruction d'un argument: Locke et le problème de la signification

Nous allons maintenant mettre en pratique ces points en traitant un exemple concret, à savoir un passage de Locke, *Essai sur l'entendement humain*, Livre III, chap. 2. Nous n'allons toutefois pas analyser tous les points ci-dessus. Seuls les principaux sont traités, les autres sont laissés comme exercice:

- Dans le texte (p. 38, §2) :

« Les gens se servent de ces marques [les mots] soit pour enregistrer leurs propres pensées et soulager ainsi leur mémoire, soit pour 'extérioriser' leurs idées et les exposer à la vue d'autrui. Les mots, dans leur signification primaire ou immédiate ne tiennent lieu de rien d'autre que des idées dans l'esprit de celui qui s'en sert, quels que soient l'imperfection et le manque de soin avec lesquels des idées sont tirées des choses qu'elles sont censées représenter. Quand un homme parle à un autre, c'est pour être compris; et le but de la parole est que ces sons puissent comme des marques faire connaître des idées à l'auditeur. Ce dont ces mots sont les marques, ce sont donc les idées du locuteur. Et personne ne peut les appliquer comme des marques à quelque chose d'autres que les idées qu'il a lui-même: ce serait en faire le signe de ses propres conceptions

et les appliquer pourtant à d'autres idées; et ainsi concrètement à ne leur donner absolument aucune signification. Les mots étant des signes volontaires, il ne peuvent être des signes volontaires qu'on attribue à des choses qu'on ne connaît pas; ce serait en faire les signes de rien, des signes sans signification. »

- On présumera ici que le travail des points a) à d) a déjà été effectué.
- Commençons donc par le point e): Quelle est la thèse générale défendue dans cette partie du texte?

### e) Quelle est la thèse générale du passage?

- (i) Un terme clé précède souvent – mais malheureusement pas toujours – une thèse ou une conclusion, à savoir le mot « donc » qui exprime l'inférence. Où se trouve-t-il dans ce passage?

« Ce dont ces mots sont les marques, ce sont **donc** les idées du locuteur. »

- (ii) Une fois la thèse identifiée, il faut encore l'interpréter. Que veut-elle dire? Peut-on distinguer entre plusieurs interprétations plausibles de la même thèse?

- (iii) Une première interprétation plausible semble être la suivante:

- Pour tout  $x$ , si  $x$  est un mot,  $x$  possède une signification ssi il sert de marque à une idée.

- (iv) Cette interprétation est-elle plausible? Dans le premier chapitre du livre III, Locke fait une remarque importante:

« Outre ces noms qui tiennent lieu d'idées, il y a d'autres mots qu'emploient les gens, pour signifier non pas une idée mais le manque ou l'absence d'idées simples ou complexes ou de toutes les idées à la fois, comme *nihil* en latin, *ignorance* et *stérilité* en français. On ne peut à proprement dire que ces mots négatifs ou privatifs n'appartiennent à aucune idée ou n'en signifient aucune car ils seraient alors des sons parfaitement insignifiants; mais il se rapportent à des idées positives et signifient leur absence. »

- (v) Cette remarque nous montre que notre première interprétation de la thèse de Locke est trop forte. Nous devons la qualifier de la manière suivante:

- Pour tout  $x$ , si  $x$  n'est pas un mot négatif ou privatif,  $x$  possède une signification ssi il sert de marque à une idée.

(vi) Un autre passage important présent dans le premier paragraphe cité ci-dessus devrait nous forcer à nous demander si notre deuxième version est correcte:

« Les mots, dans leur signification primaire ou immédiate ne tiennent lieu de rien d'autre que des idées dans l'esprit de celui qui s'en sert, quels que soient l'imperfection et le manque de soin avec lesquels des idées sont tirées des choses qu'elles sont censées représenter. »

(vii) Dans ce passage, Locke semble opérer une distinction entre signification primaire ou immédiate et signification secondaire ou médiate. Il ne précise toutefois pas ce qu'il entend par signification secondaire ou médiate. De quoi pourrait-il parler ici? Une hypothèse plausible serait de dire que Locke distingue entre la signification d'un mot en tant qu'idée et la signification d'un mot en tant que chose dont l'idée est une idée. Un mot pourrait donc avoir deux significations: une signification primaire ou immédiate, une idée, et une signification secondaire ou médiate, une chose. Que devons-nous faire de cette distinction et en quoi influence-t-elle l'interprétation de la thèse générale de Locke? Une proposition: sur la base de cette distinction, nous pouvons distinguer entre deux interprétations de la thèse de Locke:

- **Thèse faible:** Pour tout  $x$ , si  $x$  n'est pas un mot négatif ou privatif,  $x$  possède une *signification primaire* ssi il sert de marque à une idée.
- **Thèse forte:** Pour tout  $x$ , si  $x$  n'est pas un mot négatif ou privatif,  $x$  possède une *signification tout court* ssi il sert de marque à une idée.

(viii) Nous avons maintenant distingué deux interprétations possibles de la thèse générale de Locke. La deuxième interprétation est plus forte que la première dans la mesure où elle réduit drastiquement la classe des choses que les mots peuvent prétendre signifier, à savoir uniquement des idées. La première est plus faible dans la mesure où elle indique que les mots signifient des idées seulement en un sens premier ou immédiat. Laquelle est correcte? Nous ne pouvons pas décider de manière arbitraire. Nous devons chercher des indices ailleurs dans le texte pour guider notre interprétation.

- Dans le §1 du chapitre 2, Locke écrit la chose suivante:

« L'utilité des mots est donc d'être la marque sensible des idées, et les idées dont ils tiennent lieu sont leur signification propre et immédiate ».

- Au paragraphe §5, il écrit également:

« Mais permettez-moi quand même de dire ici que c'est pervertir l'usage des mots et introduire une obscurité et une confusion inévitables dans leur signification que de les utiliser pour quelque chose d'autre que des idées que l'on a dans l'esprit. »

- Ces deux passages sont importants pour notre interprétation de la thèse générale. En effet, bien que Locke semble ouvrir la porte à une distinction entre signification primaire et secondaire, il semble simultanément la refermer en disant que (i) les mots sont fait pour être le signe des idées; que (ii) les idées sont les significations propres des mots; et que (iii) de dire que les mots peuvent être utiliser pour signifier autre chose que des idées est une perversion de la signification du mot « mot ».
- Par conséquent, il semble plausible d'attribuer à Locke la thèse forte.
- Notons toutefois que l'attribution de cette thèse forte à Locke résulte d'un *processus d'interprétation*. Notons également que ce processus d'interprétation nous a confronté avec des éléments du texte fondamentalement contradictoires. Le travail d'interprétation a donc essentiellement consisté à rendre ces différents passages consistants en soulignant l'importance de certains passages au détriment d'autres. Il n'est *a priori* pas impossible de proposer une autre interprétation en soulignant d'autres passages.

#### **f) Quel est l'argument principal en faveur de la thèse?**

- (i) Nous possédons maintenant une interprétation plausible de la thèse générale de Locke. Nous devons maintenant trouver quel est l'argument que Locke propose pour soutenir cette thèse. D'une manière générale, l'argument précède textuellement la conclusion. Dans notre cas, juste avant la conclusion que nous avons identifiée se trouve le passage suivant:

« Quand un homme parle à un autre, c'est pour être compris; et le but de la parole est que ces sons puissent comme des marques faire connaître des idées à l'auditeur. »

- (ii) Peut-on distinguer ici un argument? Quelles pourraient être les prémisses?



### **g) Quelles sont les prémisses de l'argument?**

(i) Que dites-vous de la reconstruction suivante:

1. Quand un homme parle à un autre, c'est pour être compris;
2. Le but de la parole est que ces sons puissent comme des marques faire connaître des idées à l'auditeur. Donc:
3. Ce dont les mots sont les marques, ce sont donc les idées du locuteur.

(ii) Il semble que nous ayons ici quelque chose qui ressemble à un argument. Pouvons-nous toutefois en offrir une *reconstruction* plutôt qu'un simple copier-coller du texte? Par exemple:

- 1'. Si quelque chose est une interaction linguistique, alors elle vise la compréhension mutuelle.
- 2'. Si quelque chose est de la compréhension mutuelle, alors elle a pour but de rendre publiquement accessible des idées privées; Donc:
- 3'. Si quelque chose est une interaction linguistique, alors elle doit être le processus de rendre publiquement accessibles des idées privées du locuteur.

(iii) La reconstruction 1'-3' est-elle meilleure que la reconstruction 1-3? Un élément qui semble meilleur dans 1'-3' est que la structure logique de l'argument semble plus claire.

### **h) Quelle est la structure de l'argument?**

La reconstruction 1'-3' propose de reconstruire l'argument selon ce schéma:

- (i) Si quelque chose est A, alors il est B.
- (ii) Si quelque chose est B, alors il est C.
- (iii) Si quelque chose est A, alors il est C.

### **i) Cette structure est-elle valide?**

Cette structure est valide par le principe de transitivité. Nous devons donc maintenant nous demander si ces prémisses sont vraies.

## j) Les prémisses sont-elles vraies?

- (i) 1' est-elle plausible? Pour répondre à cette question, il est important de bien comprendre ce que dit 1'.
- En particulier, 1' ne dit pas que seule l'interaction linguistique vise la compréhension mutuelle. Elle laisse donc la porte ouverte à d'autres types de communication mutuelle possible.
  - Elle ne dit pas également que la compréhension mutuelle est le seul but de l'interaction linguistique.
  - Il s'agit donc d'une thèse relativement faible qui dit que quelque chose ne peut pas être une interaction linguistique si elle ne vise pas, en tout cas en partie, la compréhension mutuelle.
  - Ainsi comprise, 1' semble être toutefois substantielle dans la mesure où elle définit en partie la nature du langage par sa fonction, à savoir la communication. Elle semble également plausible au regard de notre usage habituel du langage.
- (ii) Qu'en est-il de 2'? Locke semble avoir une conception bien précise de ce que la compréhension mutuelle requiert: de rendre accessible des idées privées. Cette prémisse est-elle plausible? Les idées sont-elles le type de choses qui peuvent être rendues accessibles? Locke semble dire deux choses importantes à propos des idées et de leur rapport aux mots.
- Premièrement, les idées sont complètement privées. Il n'est pas possible pour quelqu'un d'autre que leur propriétaire d'y avoir accès. Sous quelles conditions, toutefois, pourrait-on imaginer que ces idées sont rendues publiques? On pourrait imaginer quelles pourraient être rendues publiques si il existait un lien naturel entre un mot et une idée de sorte que nous attachons tous la même idée au même mot.
  - Or, deuxièmement, Locke précise dans le chapitre 2 que le lien entre les mots et les idées est un lien arbitraire et non pas une connexion naturelle.
- (iii) Nous pouvons maintenant voir que Locke se trouve dans une position inconfortable. En effet, il défend la thèse que le but du langage est la communication mais, en même temps, il défend une théorie de la signification selon laquelle les idées *ne peuvent pas* constituer les bases de la communication mutuelle. La prémisse 2' semble donc fautive. Si quelque chose est de la compréhension mutuelle, elle *ne peut pas* être le fait de rendre public des idées privées par l'usage des mots.

(iv) Nous pouvons donc conclure que, malgré le fait que l'argument de Locke est donc valide (respectivement que notre reconstruction de l'argument est valide), il n'est pas pour autant *sound*.

### **Bibliographie:**

(Note: Les ouvrages avec un \* sont particulièrement conseillés pour approfondir votre connaissance des techniques de l'argumentation rationnelle.)

- \*BAGGINI, Julian, et Peter S. Fosl. *The Philosopher's Toolkit: A Compendium of Philosophical Concepts and Methods*. Wiley-Blackwell, 2002.
- Beall, Jc and Restall, Greg, "Logical Consequence", *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Fall 2014 Edition), Edward N. Zalta (ed.), URL = <<http://plato.stanford.edu/archives/fall2014/entries/logical-consequence/>>.
- \*Bowell, Tracy and Kemp, Gary. *Critical Thinking: A Concise Guide*. Routledge, 2009.
- Douven, Igor, "Abduction", *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Spring 2011 Edition), Edward N. Zalta (ed.), URL = <<http://plato.stanford.edu/archives/spr2011/entries/abduction/>>.
- Moore, A.W.. « Commentary on the Text ». In: Williams, Bernard. *Ethics and the Limits of Philosophy*. Routledge, 2011.
- \*Priest, Graham. *Logic. A Very Short Introduction*. Oxford University Press, 2000.
- –, *On Contradiction*. Oxford University Press, 2006.
- \*Smith, Nicolas. *Logic: The Laws of Truth*. Princeton, Princeton University Press, 2012.
- \*Tetens, Holm. *Philosophisches Argumentieren*. C.H. Beck, 2006.
- Vaughn, Lewis. *Writing Philosophy*. Oxford University Press, 2006.
- Vickers, John, "The Problem of Induction", *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Fall 2014 Edition), Edward N. Zalta (ed.), URL = <<http://plato.stanford.edu/archives/fall2014/entries/induction-problem/>>.